

MODIFICATION ET ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

L'an **deux mille neuf**, le **3 février**, à **18h30**, le **CONSEIL MUNICIPAL** de la Commune de CAROMB, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la Salle du Conseil de la Mairie, en session ordinaire du mois de février et sous la présidence de **M. Léopold MEYNAUD, Maire**

Date de convocation : 30 janvier 2009

Nombre de membres élus : 23 (2 démissions effectives le 27 mars 2008)

Nombre de membres convoqués : **21**

Etaient présents : (16) M. Léopold MEYNAUD, Maire ;

M. Richard BELLET, M. Jean Claude ALLEGRE, M. André SIGNOURET, Mme Danielle MICHEL, M. Daniel FAVETIER, Adjoint ;

M. Jean Claude FREYCHET, Mme Christine TRAMIER, Mme Sylviane MAUTOUCHET, M. Fabien MONTANARI, M. Gines CEREZUELA, M. Gilles ROGIER, Mme Karine PEBRE, Mme Claire PHILIPPE, M. Eric SALVI, M. Gérard MARCELLIN.

Etaient absents : (5) M. Joaquim BRUNET, Adjoint (excusé), Mme Isabelle BRUSSET (excusée), M. Thierry BLOUVAC (procuration à M. Bellet), M. Pierre VALLET (procuration à M. Montanari), Mme Béatrice VIAL (procuration Mme Mautouchet).

Secrétaire de séance : M. Gérard MARCELLIN.

Assistait également à la réunion : M. Xavier ROBERT, Directeur Général des Services

Date d'affichage : 5 février 2009.

Monsieur le maire rappelle que, selon les dispositions de l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de fixer les emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services sur proposition de l'autorité territoriale.

Monsieur le Maire explique ensuite au Conseil Municipal que, dans la perspective de l'embauche d'un nouveau Policier Municipal en remplacement d'un agent technique affecté à la Police Municipale et réaffecté aux services techniques, **il convient d'ouvrir deux postes au tableau des effectifs sur les grades suivants** :

- **Un poste de Chef de Police Municipale**
- **Un poste de Chef de Service de Police Municipale**

Monsieur le Maire explique enfin au Conseil Municipal que, compte tenu de la faculté qu'a donné le Conseil Municipal au Maire de promouvoir tous les agents remplissant les conditions statutaires d'avancements de grade, **il convient d'ouvrir deux autres postes au tableau des effectifs sur les grades suivants** :

- **Un poste d'Adjoint Technique de 1^{ère} Classe**
- **Un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} Classe**

Dès lors, le tableau des effectifs serait actualisé de la manière suivante au 1^{er} mars 2009 :
(32 pourvus sur 42 ouverts)

FILIERE ADMINISTRATIVE :

- 1 Poste fonctionnel de Directeur Général des Services (2 à 10 000 habitants),
- 1 Attaché,
- 1 Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} Classe,
- 3 Adjoints Administratifs de 2^{ème} Classe.

FILIERE TECHNIQUE :

- 1 Ingénieur,
- 2 Adjoints Techniques Principaux de 1^{ère} classe,
- 1 Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe,
- 4 Adjoints Techniques de 1^{ère} classe,
- 13 Adjoints Techniques de 2^{ème} classe,
- 2 Adjoints Techniques de 2^{ème} classe à 30/35^{ème},
- 1 Adjoint Technique de 2^{ème} classe à 17/35^{ème},
- 1 Adjoint Technique de 2^{ème} classe à 5/35^{ème},

FILIERE MEDICO-SOCIALE :

- 2 Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles de 1^{ère} classe

FILIERE POLICE MUNICIPALE :

- 1 Chef de Service de Police Municipale,
- 2 Chef de Police Municipale,
- 1 Brigadier Chef

AGENTS NON TITULAIRES :

1 poste d'Adjoint Administratif de 2^{ème} Classe.

1 collaborateur de cabinet

3 postes de Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DE C I D E :

*** DE CREER les postes suivants au tableau des effectifs :**

- **Un poste de Chef de Police Municipale**
- **Un poste de Chef de Service de Police Municipale**
- **Un poste d'Adjoint Technique de 1^{ère} Classe**
- **Un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} Classe**

*** DE VALIDER EN CONSEQUENCE LE TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE TEL QUE DETAILLE CI-DESSUS**

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

Au registre sont les signatures.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour expédition certifiée conforme.

A CAROMB, Transmise le 5 février 2009.

Le Maire,
Léopold MEYNAUD